

Éléments démographiques et financiers disponibles à fin novembre 2011

DONNEES DE POPULATION

Les cotisants du RSI

Au 31 octobre 2011, le RSI compte plus de 2,6 millions de cotisants, en augmentation de +9,6% en rythme annuel. Cette progression est toujours alimentée par la dynamique des auto-entrepreneurs (+45%), tandis que les cotisants non auto-entrepreneurs demeurent stables (+0,8% - cf. graphique 1).

La croissance des cotisants auto-entrepreneurs marque cependant le pas en 2011. Leur progression moyenne mensuelle est passée de +8,8% en 2010 à +2,5% sur les dix premiers mois de l'année 2011 (cf. graphique 2).

Pour une part, ce tassement relève de la diminution des créations d'auto-entreprises en 2011 (-20% sur les dix premiers mois de l'année 2011 par rapport à

2010). D'autre part, les radiations d'auto-entreprises sont deux fois et demie plus importantes en 2011 qu'en 2010.

L'évolution sur un an des cotisants professionnels libéraux est particulièrement élevée (+22%) : le rattrapage de leurs affiliations est intervenu à la fin de l'année 2010 (cf. graphique 2).

Au 31 octobre 2011, les auto-entrepreneurs représentent le quart de l'ensemble des cotisants. Ce poids est néanmoins à relativiser car pour l'année 2010, près de 50% des auto-entrepreneurs n'ont pas déclaré de chiffre d'affaires positif.

Tableau 1 : les cotisants du RSI au 31 octobre 2011

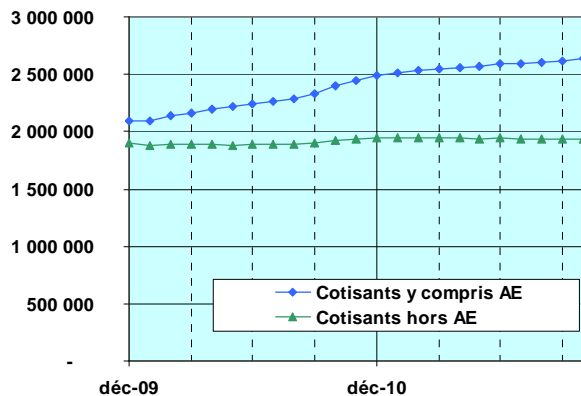
Octobre 2011	Artisans		Commerçants		Professions libérales		Ensemble	
	Oct. 2011	Evolution 2011/2010	Oct. 2011	Evolution 2011/2010	Oct. 2011	Evolution 2011/2010	Oct. 2011	Evolution 2011/2010
Cotisants du RSI	945 164	7,5%	1 091 587	5,3%	597 543	22%	2 634 294	9,6%
<i>Dont cotisants auto-entrepreneurs</i>	271 199	35%	229 563	29%	192 568	92%	693 330	45%
<i>Dont cotisants non auto- entrepreneurs</i>	673 965	-0,6%	862 024	0,4%	404 975	4,2%	1 940 964	0,8%

Données au 31/10/2011. Evolution depuis le 31/10/2010. France entière.

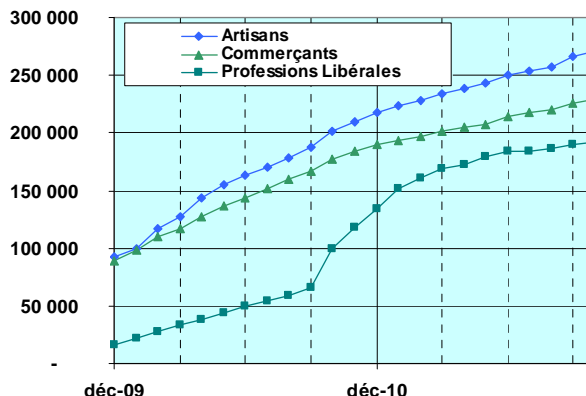
Sources : Artisans et commerçants : Portail CREA ; Professions libérales : Population Santé, Observatoire stock.

Champ : Cotisants prestataires santé ou non

Graphique 1 : Les cotisants du RSI, avec et sans les auto-entrepreneurs (déc. 2009 – oct. 2011)



Graphique 2 : Les cotisants auto-entrepreneurs selon la profession (déc. 2009 – oct. 2011)



La population protégée par l'assurance maladie du RSI en octobre 2011

Au 31 octobre 2011, la population protégée par l'assurance maladie du RSI passe la barre des 4 millions d'assurés et progresse au rythme annuel de 5,0%. Ce dynamisme est là aussi soutenu par l'arrivée de nouveaux auto-entrepreneurs tant pour les actifs et actifs retraités (+6,7%) que pour les ayants droit (+5,3%).

La croissance des actifs et actifs retraités protégés pour le risque maladie reflète les tendances observées pour l'ensemble des cotisants. Elle est cependant moins rapide. Cela tient principalement au fait que les nouveaux cotisants sont moins souvent prestataires maladie.

Tableau 2 : population protégée par le RSI au 31 octobre 2011

Octobre 2011	Artisans		Commerçants		Professions libérales		Ensemble	
	Oct. 2011	Evolution 2011/ 2010	Oct. 2011	Evolution 2011/ 2010	Oct. 2011	Evolution 2011/ 2010	Oct. 2011	Evolution 2011/ 2010
Actifs et Actifs retraités	814 615	6,6%	904 165	3,2%	449 285	14,3%	2 168 113	6,7%
Pensionnés	274 360	-0,2%	307 972	-1,5%	57 452	2,8%	647 103	-0,5%
Ayants droit	464 023	5,4%	511 228	2,5%	210 204	12,1%	1 187 805	5,3%
TOTAL *	1 553 122	5,0%	1 723 543	2,1%	716 968	12,7%	4 007 038	5,0%

Données au 31/10/2011. Evolution depuis le 31/10/2010. France entière. Source : Population Santé, Observatoire stock.
 * dont Assurés à titre gratuit. N.B. Ce tableau inclut quelques personnes dont la catégorie socioprofessionnelle n'est pas précisément déterminée. Par contre, il n'inclut pas les bénéficiaires en maintien de droit (radiés). Par ailleurs, de nombreux retraités du RSI sont polyassurés. S'ils sont couverts par un autre régime d'assurance maladie, ils ne figurent pas non plus dans ce tableau. Il en va de même pour les cotisants polyactifs.

Les pensions de vieillesse de base et d'invalidité au 31 octobre 2011

Au 31 octobre 2011, on dénombre plus de 2 millions de bénéficiaires de pensions vieillesse du RSI. Plus de 1,5 million de pensions sont versées au titre des droits directs.

La conjoncture des effectifs de retraités de droit direct est marquée par les premiers effets du passage progressif de l'âge légal de la retraite de 60 à 62 ans, issus de la réforme des retraites du 9 novembre 2010. Le premier temps de ce passage, de 60 ans à 60 ans et 4 mois, concerne les assurés nés entre le 1^{er} juillet 1951 et le 1^{er} janvier 1952. Ce décalage provoque mécaniquement une diminution des nouveaux retraités de droit direct et un infléchissement de la croissance de l'ensemble des retraités de droit direct. En rythme annuel, les retraités de droit direct augmentent de +2,2% en octobre 2011 contre +2,7% en juillet 2011.

Il est d'ailleurs à noter que le calendrier de ce passage a été revu dans son ensemble afin d'atteindre dès 2017 (au lieu de 2018) et la

génération 1955 (au lieu de la génération 1956) les âges minimaux et de «taux plein» de 62 et 67 ans respectivement (cf. tableau 4).

Le RSI sert d'autre part plus de 23.500 pensions d'invalidité, dont l'évolution (+5,3% en octobre 2011 contre +1,8% en juillet 2011 en rythme annuel) est affectée par le recul de l'âge légal de la retraite. Pour les assurés invalides nés entre juillet et octobre 1951, l'âge légal est désormais de 60 ans et 4 mois. Ces pensionnés continuent de recevoir leur pension d'invalidité plutôt qu'une pension de retraite et les passages de l'invalidité à la retraite sont donc moindres conjoncturellement. D'autre part, il est maintenant possible de recevoir une pension d'invalidité après 60 ans, mais pour lors, ces nouveaux cas sont peu nombreux.

A noter : la parution du *Zoom sur* n°61 « Effet de la réforme des retraites 2010 sur les régimes vieillesse de base du RSI », qui présente une analyse sur le long terme.

Tableau 3 : les bénéficiaires de pensions de retraite et d'invalidité au 31 octobre 2011

Octobre 2011	Artisans		Commerçants		Ensemble	
	Oct. 2011	Evolution 2011/2010	Oct. 2011	Evolution 2011/2010	Oct. 2011	Evolution 2011/2010
Bénéficiaires de pensions de retraite (A)	888 159	1,8%	1 120 175	2,0%	2 008 334	1,9%
Dont pensions de droit direct (B)	646 932	1,9%	892 446	2,4%	1 539 378	2,2%
Dont pensions de droit dérivé (C)	258 942	1,7%	293 046	1,1%	551 988	1,4%
Dont pensions de droit dérivé et de droit direct (D)	17 715	2,9%	65 317	3,3%	83 032	3,2%
Bénéficiaires de pensions d'invalidité	13 614	4,4%	10 043	6,5%	23 657	5,3%

Données au 31/10/2011. Evolution depuis le 31/10/2010. France entière. Sources : CREA pour les pensions de retraite et service statistique pour l'invalidité. Depuis le 31/12/2010, ce tableau retrace des effectifs de pensionnés et non plus des pensions. Ces effectifs peuvent différer puisque un retraité peut cumuler une pension de droit direct et une pension de droit dérivé (D). Le tableau est organisé de façon à ce que les effectifs de la ligne A ne comptent pas deux fois ces droits cumulés.

Tableau 4 : Evolution de l'âge légal de départ à la retraite, passage progressif de 60 à 62 ans

Génération	Age légal de départ à la retraite
Né avant 1 ^{er} juillet 1951	60 ans
Né entre 1 ^{er} juillet 1951 et 31 décembre 1951	60 ans et 4 mois
Né en 1952	60 ans et 9 mois
Né en 1953	61 ans et 2 mois
Né en 1954	61 ans et 7 mois
Né en 1955	62 ans
Né en 1956	62 ans

DONNEES DE PRESTATIONS

Prestations maladie en octobre 2011 : Une progression soutenue des dépenses de soins de ville

A fin octobre 2011, le taux de croissance des remboursements de **soins de ville** cumulés depuis le début de l'année, reste identique à celui enregistré à fin septembre 2011, soit +4,6%, en données corrigées des jours ouvrés (cf. tableau 5). Cette progression soutenue concerne l'ensemble des postes de dépenses.

Depuis les premiers mois de l'année, la progression des soins de ville s'explique principalement par l'augmentation du nombre de consommateurs sur l'ensemble des postes.

Les honoraires médicaux et dentaires

Les **honoraires médicaux et dentaires** contribuent pour les deux cinquièmes à la croissance des soins de ville. Le rythme de progression de ces dépenses est élevé, +6,7% à fin octobre 2011 (+6,8% à fin septembre).

Les **actes techniques**, conservent un rythme de progression élevé, +8,1% bien qu'en légère diminution par rapport au mois précédent +8,5%.

Les dépenses de **consultations** progressent toujours, +9,4% contre +9,3% (+4,6% pour les **consultations des spécialistes** et +8,8% pour les **consultations des généralistes**).

Les remboursements d'**actes dentaires** accélèrent sensiblement depuis la fin d'année 2010 (+6,0% sur les dix premiers mois de 2011 contre +1,5% à fin décembre 2010).

Les prescriptions, principal poste de dépenses de soins de ville

Les **prescriptions** constituent l'essentiel des soins de ville. Hors IJ et transports, elles augmentent de +3,8% sur les dix premiers mois de 2011 (+2,1% à fin oct. 2010) et expliquent presque la moitié de la croissance des soins de ville.

Les médicaments

Les remboursements de **médicaments** expliquent plus de la moitié de la croissance des prescriptions hors IJ et transports. Leur rythme de progression s'est accéléré durant ces derniers mois (+3,2% à fin oct. 2011, +3,0% à fin sept 2011 et +2,8% à fin août 2011).

La **LPP et les produits d'origine humaine** progressent dans le même temps de +5,0%.

Les auxiliaires médicaux

Le rythme de progression des remboursements de soins réalisés par les **auxiliaires médicaux** est en léger retrait par rapport au mois dernier, +4,3% contre +4,5% à fin septembre 2011. Ce ralentissement s'observe principalement chez les masseurs-kinésithérapeutes, +3,0% contre +3,3%. Les remboursements des infirmiers progressent de +4,8%.

Les indemnités journalières

Les versements d'**indemnités journalières** progressent de +2,4% sur les dix premiers mois de l'année. Leur rythme s'accélère depuis le début du second semestre. L'augmentation du nombre de cotisants qu'a connu le RSI depuis ces derniers mois explique ce dynamisme (la durée des arrêts n'a elle pas progressé).

Les autres dépenses de soins de ville

Les dépenses de transports décelèrent encore à fin octobre 2011, +4,1% contre +5,4% à fin octobre 2010. Les dépenses de biologie progressent de +5,2%.

La tendance des établissements de santé

Les montants des acomptes versés au titre des dépenses des **établissements publics** augmentent de +2,9%, et de +6,8% pour le secteur **médico-social**.

Les dépenses des dix premiers mois, relatives aux **établissements privés**, augmentent de +5,7%.

La consommation médicale remboursable reste inférieure à l'augmentation de la population couverte

La croissance de la consommation médicale remboursable de soins de ville hors IJ (cf. tableau 6), sur les dix premiers mois de 2011, +4,8%, demeure toujours en deçà de l'augmentation de la population ayant acquis un droit aux prestations (+5,0% - cf. tableau 2).

Tableau 5 : les remboursements effectués à fin octobre 2011

RSI - France entière - Tous risques		Données brutes Jan.11 –Oct.11	Taux de croissance à fin octobre 2011			
			PCAP	PCAP-CJO (1)	ACM	ACM-CJO (1)
En millions d'euros						
Soins de ville		2 744	5,3%	4,6%	5,0%	4,6%
Honoraires médicaux et dentaires		830	7,5%	6,7%	6,4%	6,0%
dont	Consultations	250	10,2%	9,4%	8,7%	8,3%
	C Omnipraticiens	167	9,6%	8,8%	8,1%	7,7%
	C Spécialistes	68	5,3%	4,6%	4,8%	4,4%
	Visites	27	0,7%	0,0%	0,2%	-0,2%
	Actes techniques	345	8,9%	8,1%	8,2%	7,7%
	Actes dentaires	141	6,8%	6,0%	6,2%	5,8%
Prescriptions		1 596	4,6%	3,8%	4,5%	4,1%
dont	Médicaments	927	4,0%	3,2%	3,9%	3,5%
	L.P.P. et Produits d'origine humaine	194	5,7%	5,0%	5,9%	5,5%
	Auxiliaires médicaux	331	5,1%	4,3%	5,0%	4,6%
	Actes infirmiers	159	5,6%	4,8%	5,7%	5,3%
	Actes masseurs-kinés	107	3,7%	3,0%	3,5%	3,1%
	Biologie	144	5,9%	5,2%	5,5%	5,0%
Autres prestations ⁽²⁾		139	5,4%	4,6%	5,1%	4,7%
dont	Frais de transport des malades	128	4,8%	4,1%	4,6%	4,1%
Indemnités journalières		179	2,4%	2,4%	2,8%	2,8%
Etablissements de santé ⁽³⁾		2 993	4,1%	4,0%	3,8%	3,7%
Etablissements sanitaires publics		1 973	2,9%	2,9%	2,9%	2,9%
Etablissements sanitaires privés		560	6,4%	5,7%	4,7%	4,3%
Etablissements médico-sociaux		460	6,8%	6,8%	6,7%	6,7%
Total sur champ ONDAM		5 736	4,7%	4,3%	4,4%	4,1%

(1) Corrigé des jours ouvrés (2) dont transports et cures (3) Prise en compte des dotations effectives pour l'année 2010
 Source : RSI / DMR / Etat 601 + acomptes provisionnels pour la dotation annuelle de financement aux étab. publics et en forfaits de soins.

Tableau 6 : les dépenses de soins de ville à fin octobre 2011

RSI - France entière - Tous risques	Taux moyen de remboursement Jan.11 –Oct.11 ⁽¹⁾	Taux de croissance PCAP-CJO Jan. 11 – Oct. 11		Taux de croissance ACM-CJO Oct. 10 – Oct. 11	
		Montant remboursable	Montant remboursé	Montant remboursable	Montant remboursé
Soins de ville (hors IJ)	78,1%	5,1%	4,8%	4,9%	4,7%
dont Honoraires médicaux et dentaires	77,9%	6,9%	6,7%	6,1%	6,0%
Prescriptions	77,2%	4,1%	3,8%	4,3%	4,1%
Autres prestations ⁽²⁾	91,50%	4,8%	4,6%	4,9%	4,7%

(1) Montant remboursé / Montant remboursable (2) dont transports et cures
 Source : RSI / DMR / Etat 601.

Les prestations servies par les régimes d'assurance vieillesse

Les prestations servies au titre des droits directs du régime vieillesse de base représentent 80% de l'ensemble des prestations servies par le RSI pour les régimes vieillesse, invalidité et décès. Au cours des dix premiers mois de l'année 2011, elles sont en hausse de +4,4% pour les artisans et de +3,6% pour les commerçants.

Ces évolutions sont supérieures à celles enregistrées au cours de l'année 2010 (+3,6% pour les artisans et +2,9% pour les commerçants au 31/12/2010). Cela s'explique principalement par la revalorisation plus importante appliquée au 1^{er} avril 2011 (+2,1% contre

+0,9% au 01/04/2010). L'effet de ce différentiel de revalorisation s'élève à +0,8% sur les dix premiers mois de l'année 2011.

L'effet de la réforme des retraites, déjà mentionné pour les effectifs de retraités, n'est pas encore significatif en terme de prestations versées pour le régime de base de droit direct. Il l'est cependant pour les prestations versées au titre de l'invalidité, dont la progression au mois d'octobre 2011 est supérieure à celle de l'année 2010, correction faite des revalorisations.

Tableau 7 : les prestations servies par les régimes de base en 2010 et 2011

Millions d'euros	Année 2010	Evolution 2010/2009	Janv. à Oct. 2011	Evolution 2011/2010
Artisans				
Prestations légales	3 081	3,3%	2 660	3,8%
dont pensions contributives de droit direct	2 473	3,6%	2 145	4,4%
dont pensions contributives de réversion	440	1,3%	375	2,3%
Commerçants				
Prestations légales	3 620	2,5%	3 095	2,7%
dont pensions contributives de droit direct	2 755	2,9%	2 373	3,6%
dont pensions normales avant 60 ans	39	-27,7%	24	-27,3%
dont pensions normales après 60 ans	2300	4,1%	1997	4,5%
dont pensions contributives de réversion	584	0,2%	491	0,9%

Tableau 8 : les prestations servies par les régimes complémentaires en 2010 et 2011

Millions d'euros	Année 2010	Evolution 2010/2009	Janv. à Oct. 2011	Evolution 2011/2010
Artisans				
Prestations légales	927	7,2%	812	5,6%
dont pensions contributives de droit direct	809	7,5%	709	5,6%
dont pensions contributives de réversion	118	5,4%	103	5,6%
Commerçants				
Prestations légales	465	6,4%	416	8,0%
dont pensions contributives de droit direct	382	6,2%	341	7,7%
dont pensions contributives de réversion	83	7,8%	75	9,4%

Tableau 9 : les prestations servies par les régimes invalidité-décès en 2010 et 2011

Millions d'euros	Année 2010	Evolution 2010/2009	Janv. à Oct. 2011	Evolution 2011/2010
Artisans				
	137	3,8%	117	3,4%
dont prestations Invalidité	114	3,4%	99	4,9%
Commerçants				
	85	3,6%	73	4,8%
dont prestations Invalidité	77	3,2%	67	4,4%

Sources : RSI / DCF. Données au 31/10/2011 avant clôture des comptes. France entière. Evolutions PCAP : Période comparée à l'année précédente. Outre les pensions contributives dont le détail est retracé ici, les prestations légales des régimes de base comprennent des allocations et des majorations.

L'ÉVOLUTION DU RECOUVREMENT

Artisans et commerçants

A fin octobre 2011, des taux de restes à recouvrer qui convergent vers ceux de 2010

Le **taux de restes à recouvrer, 20,6% en octobre 2011, est plus élevé de 3,5 points** que celui d'octobre 2010 (17,1%) **mais pour chacune des périodicités les taux sont du même niveau que l'an passé.** L'an passé, un appel de régularisations –au mois d'août et d'octobre- pour les comptes radiés depuis le 1^{er} janvier 2009 avait sensiblement détérioré les taux de restes à recouvrer. Depuis le début de l'année 2011, les taux des restes à recouvrer des cotisants ont convergé progressivement vers les niveaux de l'exercice 2010 traduisant un rattrapage du recouvrement des créances exigibles en 2010 et 2011.

A fin octobre 2011, **le taux des cotisants mensuels est équivalent à celui de l'exercice 2010** (5,9 % en 2011 contre 5,8% en 2010). **Pour les trimestriels, le taux de restes à recouvrer des cotisants trimestriels reste près du niveau de 2010** (44,9% en 2011 et 44,4% en 2010).

Il faut rappeler que ce taux intègre des cotisations exigibles en 2011 mais pour certaines relatives à des exercices antérieurs à l'exercice en cours (appels de cotisations sur des comptes radiés, immatriculations rétroactives). Ainsi **les recyclages d'affiliation en cours (comptes radiés depuis 2008) expliquent en grande partie l'augmentation des restes à**

recouvrer en taxation d'office (TO), car ces appels représentent 28% des RAR en TO (56% chez les mensuels et 24% chez les trimestriels). Le taux de RAR de ces régularisations est de 77,4%. En conséquence, ces régularisations augmentent de +3,4 points le taux global de RAR. L'immatriculation des "risques" manquant, à la suite des opérations de régularisation des comptes singleton fin 2010, explique également la hausse du taux de restes à recouvrer.

Les opérations correctrices relatives à des exercices antérieurs ont entraîné une augmentation du nombre de comptes, surtout chez les trimestriels. Mais les actions entreprises sur les taxations d'office, notamment pour les récidivistes, devraient produire leurs premiers effets avant la fin de l'année.

Hors TO, le taux de restes à recouvrer est de 9,0% à fin octobre 2011, contre 9,3% l'an dernier. Même si elle reste légère, l'amélioration entamée depuis le mois d'août se confirme. **Le taux s'améliore de façon plus marquée pour les différentes périodicités** : il est moins élevé de 0,4 point pour les cotisants mensuels, soit 3,3 % à fin octobre 2011, et de 4,7 points pour les cotisants trimestriels, soit 22,7 % à fin octobre 2011.

Tableau 10 : Taux de restes à recouvrer selon qu'ils excluent ou pas les taxations d'office et selon la périodicité d'échéance, au 31/10/2011

Taux de restes à recouvrer	Y.C. TO		HORS TO	
	Oct-10	Oct-11	Oct-10	Oct-11
Mensuels	5,8%	5,9 %	3,8%	3,3%
Trimestriels	44,4%	44,9 %	26,8%	22,1%
TOTAL	17,1%	20,6 %	9,3%	9,0%

Professions libérales

A fin septembre 2010, hors auto-entrepreneurs, le taux de recouvrement de l'ensemble des cotisations annuelles hors majorations est légèrement inférieur (-0,3 point) à celui qui prévalait un an avant. Plus précisément, le taux de recouvrement est inférieur de 0,4 point au taux de l'an dernier pour les professions libérales implantées en Ile-de-France et la province enregistre une baisse de -0,3 point.

Hors DOM, la progression des encaissements de cotisations maladie des professions libérales (hors auto-entrepreneurs, hors majorations et hors assurés

volontaires ou poly-actifs non prestataires maladie) est de +0,8% entre les neuf premiers mois de 2010 et ceux de 2011. L'appel provisionnel, qui représente 98% des encaissements sur cette période, enregistre à lui seul une progression de +1,2% entre 2010 et 2011.

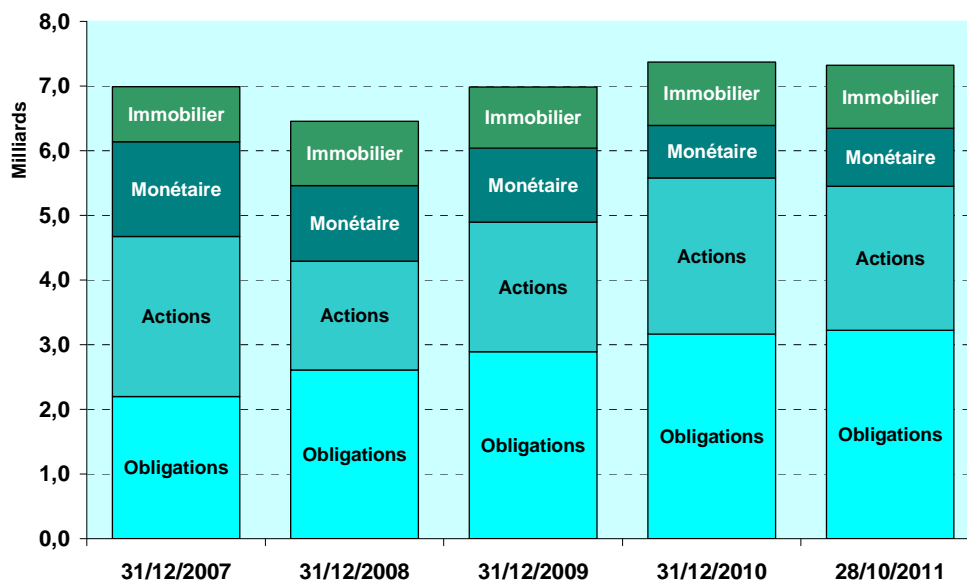
Parallèlement, les cotisations émises sur les neuf premiers mois ont progressé de +1,5% entre 2010 et 2011. Pour les seules émissions de l'appel provisionnel la progression est de +1,6% par rapport à la même période de l'année passée.

LES ACTIFS DES REGIMES

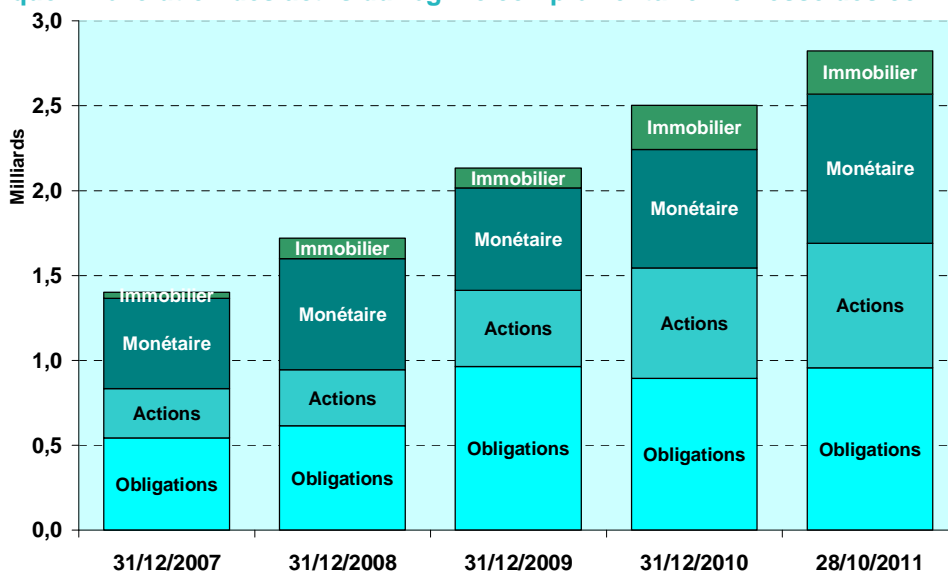
Les actifs des deux régimes complémentaires vieillesse s'élèvent au 28 octobre 2011 à 7.321 M€ pour les artisans et à 2.823 M€ pour les commerçants. Ces montants correspondent aux actifs totaux des deux régimes (fonds de roulement inclus) et tiennent compte de la valeur vénale du patrimoine immobilier au 31 décembre 2010.

A la même date, les actifs des régimes invalidité et décès s'élèvent respectivement à 588 M€ pour les artisans et à 443 M€ pour les commerçants. Le total des actifs de ces cinq régimes représente donc à cette date près de 11,2 milliards.

Graphique 3 : évolution des actifs du régime complémentaire vieillesse des artisans



Graphique 4 : évolution des actifs du régime complémentaire vieillesse des commerçants



Source : RSI /DMR/ Gestion financière des actifs du RSI

Directeur de la publication : Stéphane Seiller – Coordination éditoriale : Direction du Management des Ressources – Direction des Etudes et des Placements – Statistiques et Etudes Prospectives – Rédacteur : Johann Proust (johann.proust@rsi.fr)
 Contact : Valérie Perrin (valerie.perrin@rsi.fr).

Caisse nationale RSI – 260-264 avenue du Président Wilson – 93457 La Plaine Saint-Denis Cedex

Cette publication, dont la numérotation est chronologique, comprend trois séries : les bilans annuels (bleus), les tableaux de bord financiers (verts) et les zooms (orange). Ces trois séries sont disponibles sur notre site Internet : www.rsi.fr dans la rubrique : A propos du RSI / Publications / Etudes statistiques, financières et actuarielles